Tarification 2024

- **Collège 1 : Membres Entreprises PME**

Effectifs France de l'entreprise*	Cotisation annuelle
≤ 9	☐ 600 € HT
10 à 19	☐ 1 300 € HT
20 à 49	☐ 2 600 € HT
50 à 249	☐ 5 250 € HT

- **Collège 2 : Membres Entreprises non-PME**

Effectifs France de l'entreprise*	Cotisation annuelle
250 à 999	☐ 10 500 € HT
1000 et plus	☐ 15 750 € HT

- **Collège 3 : Membres Organismes de recherche, Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche**

Type de structure	Cotisation annuelle
Organismes de recherche	☐ 5 250 € HT
Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche	☐ 5 250 € HT

- **Collège 4 : Membres Collectivités territoriales et organismes de développement économique et d'innovation**

Type de structure	Cotisation annuelle
Communautés de communes	☐ 2 600 € HT
Communautés d'agglomérations	☐ 5 250 € HT
Métropoles	☐ 10 500 € HT
Départements et Régions	☐ 15 750 € HT
Autres organismes	☐ 1 575 € HT

- **Collège 5 : Membres Associés**

Effectifs France de l'entreprise*	Cotisation annuelle
≤ 19	☐ 600 € HT
20 à 49	☐ 1300 € HT
50 à 249	☐ 2600 € HT
250 et plus	☐ 5250 € HT

***** *Se référer à la tranche d'effectif salarié de l'entreprise : TEFEN disponible dans les bases INSEE, au moment de l'appel à cotisation. Pour les Grands groupes, l'effectif France correspond à l'effectif de l'ensemble des entités juridiques France faisant de la R&D sur les thématiques du pôle.*